

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le **27 FEV. 2026**
ID : 007-210700647-20260225-001179-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 22
présents : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine,
Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, M. CROS
Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean
François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, Mme BOS Elise.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
M. FERRAND Olivier à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Absent :

M. CLAVEL Christophe

Secrétaire de séance : Mme ROURE Marie-Christine

Délibération N°4 – 2026

**Participation financière du Département de l'Ardèche
Fête Médiévale 2026 au Château de la Chèze / 9^{ème} édition**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête Médiévale a encore connu un véritable succès en 2025. La
Municipalité a décidé de la reconduire en 2026.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention doit être transmis au Département
de l'Ardèche dans le cadre du Fonds d'initiatives locales. Cette demande concerne la Fête Médiévale
au Château de la Chèze, prévue les **18 et 19 juillet 2026**.

Cette opération est prévue sur le budget primitif 2026, en fonctionnement, à l'article 6232 (fête et
cérémonie) pour un montant prévisionnel de **15 000 €**.

Afin d'organiser au mieux cette fête, la commune a fait appel, aux services des associations
ESCOSSOR et DIMENSION PLUS dont les missions principales consistent à mettre en place des fêtes
médiévales, des supports éducatifs pour expliquer et exprimer la vie médiévale ainsi que tout autre
événement ayant trait à la période médiévale.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-joint et sollicite une participation la plus élevée
possible auprès du Département.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

27 FEV. 2026

ID : 007-210700647-20260225-001179-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

SOLLICITE une participation la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et dans le cadre du Fonds d'initiatives locales,

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de dépenses afférentes aux travaux sur le budget communal.

DECIDE D'IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



PJ : Plan de financement prévisionnel.

*Affiché en Mairie le 27 février 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 27 février 2026*

Fête Médiévale au Château de La Chèze

Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2026

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	
Association Escosor (prestation animation)	9 670,00
Impressions (affiches/flyers)	530,00
Dauphiné Libéré (Guide été + 5 insertions)	500,00
Hebdo (bandeau de Une)	500,00
Sacem	600,00
Achat alimentation	2 700,00
Achat boissons	350,00
Remorque frigorifique	150,00
Achats objets médiévaux	
TOTAL	15 000,00

Recettes	
Repas	3 000,00
Boissons	380,00
Subvention Département 07	1 000,00
Subvention Région AURA	1 500,00
Reste à la charge de la Commune	9 120,00
TOTAL	15 000,00

Fait à Le Cheylard, le 25 Février 2026

Docteur Jacques CHABAL,
Maire du Cheylard

